



## Fiche d'information sur les rejets de chaleur pour l'utilisation des instruments de politique énergétique et climatique

Version 1 du 29 février 2016

---

### **But**

Le concept de rejets de chaleur est employé dans de nombreux projets de politique énergétique et climatique. Pour plus de clarté, la présente fiche d'information définit la notion de rejets de chaleur et établit sa relation aux concepts d'agent énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub> du point de vue de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

### **Définition des rejets de chaleur (selon l'art. 1, let. g, de l'ordonnance sur l'énergie, RS 730.01)**

Les rejets de chaleurs sont définis comme les déperditions de chaleur inévitables en l'état de la technique, produites par la conversion d'énergie ou par des processus chimiques (dont l'incinération des ordures), sauf la chaleur des installations ayant pour buts premiers et équivalents la production simultanée d'électricité et d'énergie thermique (couplage chaleur-force).

De tels rejets de chaleur, qui peuvent par exemple être fournis à un immeuble voisin ou encore à un réseau de chauffage à distance, contribuent à réduire la consommation en énergie primaire. A cet égard, ils peuvent être considérés comme dépourvus d'énergie primaire et neutres en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par conséquent, les rejets de chaleur ne sont ni renouvelables ni fossiles, il s'agit d'une catégorie en tant que telle. L'énergie parfois nécessaire dans le cadre de la mise à disposition des rejets de chaleur ou de la couverture des besoins de pointe doit être attribuée à l'utilisateur (par exemple la chaleur à distance).

**Les rejets de chaleur peuvent être considérés comme dépourvus d'énergie primaire et neutres en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>.**

Exemples de sources de rejets de chaleur:

### **Rejets de chaleur issus des déchets<sup>1</sup>**

Dans le bilan énergétique de l'économie nationale, l'énergie primaire nécessaire à la production de biens est prise en compte au niveau de la consommation. Aucun crédit n'est accordé pour une éventuelle valorisation des déchets. La chaleur issue des déchets peut être considérée comme dépourvue d'énergie primaire.

### **Rejets de chaleur issus des eaux usées**

La chaleur des eaux usées provient de la préparation d'eau chaude sanitaire qui est imputée, du point de vue énergétique, aux bâtiments. La chaleur issue des eaux usées peut être considérée comme dépourvue d'énergie primaire.

Les autres sources potentielles de rejets de chaleur sont les installations de ventilation, les installations frigorifiques, les systèmes informatiques (locaux de serveurs, centres de calcul), les grandes installations ASI, les installations industrielles, les procédés de production thermiques (par exemple la fabrication de ciment).



Références:

- Recommandations KBOB 2009/1 «Données des écobilans dans la construction»  
<http://www.eco-bau.ch/index.cfm?Nav=17&ID=46>
- SIA 380 / 2015 Bases pour les calculs énergétiques des bâtiments  
<http://shop.sia.ch/normenwerk/architekt/sia%20380/F/Product/>
- Ordonnance sur l'énergie (OEnE) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983391/index.html>
- MoPEC <http://www.endk.ch/fr/politique-nergtique/MoPEC>
- Annexe F de la Communication «Projets et programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse» <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01724/index.html?lang=fr>
- [http://www.2000watt.ch/fileadmin/user\\_upload/2000Watt-Gesellschaft/fr/Dateien/Societe\\_a\\_2000\\_watts/Concept-pour-l-etablissement-du-bilan-societe-a-2000-watts.pdf](http://www.2000watt.ch/fileadmin/user_upload/2000Watt-Gesellschaft/fr/Dateien/Societe_a_2000_watts/Concept-pour-l-etablissement-du-bilan-societe-a-2000-watts.pdf)
- Facteurs de pondération nationaux

---

<sup>1</sup> Ne concerne que les déchets suisses, et non les déchets importés.